TRANSMIS LE 16/10/2025
REÇU LE 16/10/2025
AFFICHÉ LE 17/10/2025
NOTIFIÉ LE 17/10/2025
PUBLIÉ LE 17/10/2025
EXÉCUTOIRE LE 17/10/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Le 17 octobre 2025

2025/...

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Marcel Dominique ASARO

Direction des Services Techniques
Service voirie – VB/CB/SB

ARRETE n° 25-647

RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
NEUTRALISATION DE 2 PLACES DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX
AU 11 BOULEVARD TOUSSAINT LUCAS – FRANCONVILLE-LA-GARENNE
DU 3 AU 7 NOVEMBRE 2025 DE 8H30 À 18H30

Le Maire de la Commune de FRANCONVILLE-la-GARENNE,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-24, L2212-1, L2213-1 et suivants,

VU Le code de la route en vigueur et notamment les articles R411-1 et suivants, R417-10,

VU L'article R610-5 du Code Pénal,

VU Les décrets 2001-250 et 2001-251 du 22 mars 2001 modifiant le code de la route,

VU L'arrêté interministériel du 16 mai 2001 portant modification de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU L'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 portant modification de l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire,

CONSIDERANT La demande formulée par la société GROUP ECO RENOV, représenté par M. Kévin PANNIER, téléphone 06 50 92 11 52 situé 47 rue du Connétable 60500 CHANTILLY, dans le cadre de travaux de rénovation de toiture et isolation du toit, concernant la neutralisation de 2 places de stationnement au 11 boulevard Toussaint Lucas à Franconville-la-Garenne, du 3 au 7 novembre 2025 de 8h30 à 18h30.

CONSIDERANT Qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité, ainsi que de bonnes conditions de circulation et de stationnement.

CONSIDERANT Que cet événement est susceptible d'entraîner une gêne pour la circulation, le stationnement et le cheminement piétons.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 3 au 7 novembre 2025 de 8h30 à 18h30, la société GROUP ECO RENOV est autorisée à occuper l'espace public au 11 boulevard Toussaint Lucas à Franconville-la-Garenne pour des travaux de rénovation de toiture et d'isolation du toit. A ce titre, 2 places de stationnement seront neutralisées et signalées.

ARTICLE 2 : A la charge du pétitionnaire de mettre en place les barrières afin réserver l'emplacement, et d'afficher le présent arrêté au plus tard 48 heures ouvrées à l'avance.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera interdit sur les 2 places situées au 11 boulevard Toussaint Lucas, sous peine d'enlèvement du véhicule et mise en fourrière (articles L325-1, L325-3 et R417-10 du Code de la Route).

ARTICLE 4 : Le pétitionnaire la société GROUP ECO RENOV, représenté par M. Kévin PANNIER, 47 rue du Connétable 60500 CHANTILLY, Siret 940 475 619 00018, s'acquittera des droits d'occupation du domaine public tels que prévus par la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2024, d'un montant de 13 € par jour et par place de stationnement neutralisée, **2 places x 1 jour x 16 € soit 32 €**

Cette somme a été réglée auprès de la Régie Recette de la Mairie le 13 octobre 2025.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général. Elle est personnelle et incessible.

ARTICLE 6 : L'entreprise aura à la charge la mise en œuvre et le maintien en état de la signalisation réglementaire et prendra toutes les mesures nécessaires afin de laisser le domaine public propre durant la période du chantier.

ARTICLE 7 : Dans le cas où il serait constaté un manquement au niveau de la sécurité par les services municipaux, ceux-ci pourront faire arrêter le chantier immédiatement, dans l'attente d'une remise en conformité du chantier.

ARTICLE 8 : Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur et les véhicules en stationnement gênant seront mis en fourrière aux frais et risques des contrevenants.

ARTICLE 9 : Voies et délais de recours.

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 10 : La Directrice Générale des Services, le Commissaire divisionnaire de police d'Ermont, le responsable de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera notifié à la société GROUP ECO RENOV,

Une copie sera adressée à :

- Services d'Incendie et de Secours de Franconville-la-Garenne,
- Monsieur Le Commissaire divisionnaire de Police d'Ermont,
- Monsieur le Chef de La Police Municipale,
- Madame La Directrice Générale des Services,
- Monsieur Le Directeur des Services Techniques
- Centre Technique Municipal,
- Service Communication de la Ville,

Fait en Mairie, **le TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ.**

Par délégation du Maire
Franck GAILLARD
Conseiller Municipal
En charge de la voirie

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Acte à classer

ARR25-647

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-16T16-02-16.00 (MI264607402)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20251013-ARR25-647-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT - NEUTRALISATION DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX AU 11 BOULEVARD TOUSSAINT LUCAS - FRANCONVILLE-LA-GARENNE DU 3 AU 7 NOVEMBRE 2025 DE 8H30 À 18H30.

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Date de décision : 13/10/2025

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Arrêté 25-647 Neutralisation de 2 pl pour trx 11 bl Toussaint Lucas.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date **16/10/25 à 16:02**	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date **16/10/25 à 16:02**	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date **16/10/25 à 16:06**	